

LES GRANGES GONTARDES - COMMUNE
Séance du 05/06/2026
Membres en exercice : 15**Présents : 10****Représentés : 4****Absents : 1****Votants : 14****Pour : 14****Contre : 0****Abstention : 0**

cinq juin deux mille vingt-six à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Madame Hélène MOULY, Maire.

Présents : Cécile BREUILLAUD, Hélène MOULY, Franco PICCARDO, Jérôme ROIG, Hubert BRICHEUX, Thomas JAFFRE, Sylvie LAGIER, Juliette LOPEZ, Philippe MILON, Christine THIRY

Représentés : Fabien BLANC représenté par Juliette LOPEZ, Patrick DELHOMME représenté par Hubert BRICHEUX, Marion HEURTEBISE représentée par Sylvie LAGIER, Nathalie VANDECAVAYE représentée par Hélène MOULY

Absents : Martine GILLET

Secrétaire de séance : Hubert BRICHEUX

Date de la convocation : 29/05/2026

N° d'ordre : DE_033A_2026 05/06/2026

Objet : Adhésion au groupement de commandes permanent et à la carte en vue de répondre à des besoins récurrents

Pour répondre à leurs besoins récurrents en matière de travaux, fournitures et services, les communes passent au quotidien de multiples marchés publics.

Certains sont communs à de nombreuses collectivités publiques, ouvrant ainsi des opportunités de groupements de commandes, au sens des articles L. 2113-6 et L. 2113-8 du Code de la commande publique, qui permettent de mutualiser les procédures et de bénéficier de conditions économiques et techniques avantageuses dans un objectif de rationalisation et d'optimisation des achats et des deniers publics.

La Commune de Pierrelatte et le Centre Communal d'Action Sociale de Pierrelatte ont donc créé un groupement de commandes permanent et à la carte pour les marchés publics relatifs aux domaines d'achat identifiés ci-dessous (liste non exhaustive donnée à titre d'illustration) :

- Fournitures de bureau
- Location et maintenance des photocopieurs
- Equipements de travail et de sécurité
- Portail famille maintenance hébergement licences
- Acquisition de matériel électrique
- Téléphonie
- Tickets restaurant
- Vérification des moyens de sécurité incendie
- Contrôles périodiques
- Entretien chauffage eau chaude sanitaire et adoucisseurs
- Restauration collective pour le scolaire, la petite enfance et les personnes âgées
- Travaux de réfection des voiries et des réseaux d'eaux pluviales
- Produits d'entretien et consommables
- Dératisation, désourisation et désinsectisation
- Assurances

Date de transmission de l'acte: 16/06/2026

Date de réception de l'AR: 18/06/2026

DE_033A_2026-DE

026-212601454-026

- Acquisition de peintures et petits matériels
- Nettoyage des bâtiments
- Sécurité intrusion
- Progiciels de gestion financière et de gestion des ressources humaines

La liste des domaines d'achat entrant dans le champ d'application du présent groupement de commandes est indiquée dans l'annexe n°1 de la convention. Cette liste recouvre tous les champs du possible permettant ainsi d'envisager des groupements de commandes dans tous les domaines.

L'adhésion au groupement de commandes est ouverte à toutes les collectivités publiques (ex : communes, Communauté de Communes, CCAS, CIAS...).

L'adhésion n'est prise en compte que pour l'avenir à l'occasion de la passation de nouveaux marchés publics et non pour des marchés publics en cours de passation ou d'exécution.

En outre, il convient de préciser que le groupement n'est pas exclusif de la passation éventuelle de marchés publics en dehors du groupement, les membres du groupement de commandes conservant en effet la faculté de réaliser leurs achats sans recourir aux services dudit groupement. Par ailleurs, les membres ne seraient pas tenus de participer à chaque procédure. Chaque membre ferait connaître son besoin en réponse à une demande de confirmation du coordonnateur.

Enfin, la Commune de Pierrelatte serait le coordonnateur du groupement de commandes. A ce titre, elle aurait pour charge de mener l'intégralité de la procédure de passation des marchés (ex : organiser les consultations, attribuer, signer et notifier les marchés au nom et pour le compte des membres du groupement...). L'exécution des marchés serait partagée entre la Commune de Pierrelatte et les autres membres du groupement de commandes selon les conditions fixées dans la convention.

Le coordonnateur du groupement assurerait les missions à titre gracieux. Il prendrait en charge l'intégralité des frais de fonctionnement du groupement de commandes ainsi que l'intégralité des frais de publicité légale (ex : avis de publicité, avis d'attribution...).

La Commune de Les Granges Gontardes souhaite adhérer au groupement de commandes dans le cadre de la passation du nouveau marché public de travaux de réfection de voirie et de réseaux d'eaux pluviales.

Ceci exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1411-5, L. 1414-2 et L. 1414-3.

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2113-6 à L. 2113-8.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal :

Approuve l'adhésion de la Commune de Les Granges Gontardes au groupement de commandes permanent et à la carte pour des besoins récurrents.

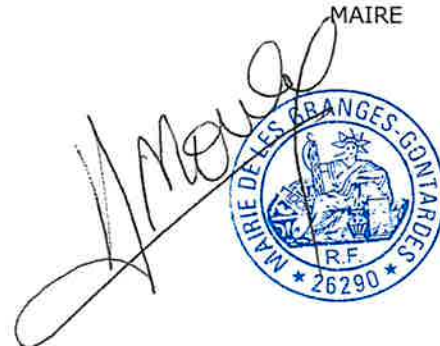
Approuve la désignation de la Commune de Pierrelatte comme coordonnateur du groupement de commandes.

Approuve la convention de groupement de commandes annexée à la présente délibération.

Autorise le Maire à signer le formulaire d'adhésion (annexe n°2 de la convention).

Fait à Les Granges Gontardes, le 05/06/2026

Madame Hélène MOULY
MAIRE



Date de transmission de l'acte: 16/06/2026
Date de réception de l'AR: 18/06/2026
026-212601454-DE
A C E D